

Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ?

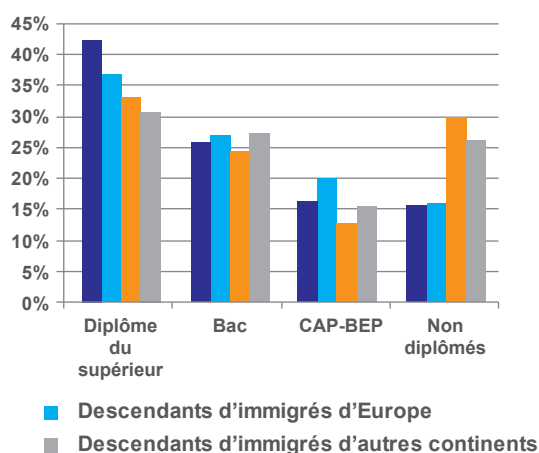
Pierre-Yves Cusset*, Hélène Garner**,
Mohamed Harfi**, Frédéric Lainé** et David Marguerit*

Alors que la France s'interroge sur les fractures qui traversent son modèle de société, et que le gouvernement prépare des mesures visant à favoriser la participation des habitants des quartiers prioritaires à la citoyenneté et à l'activité économique, il est indispensable de partir d'une analyse qui démêle les multiples causes des difficultés d'insertion économique que rencontrent les « jeunes issus de l'immigration ».

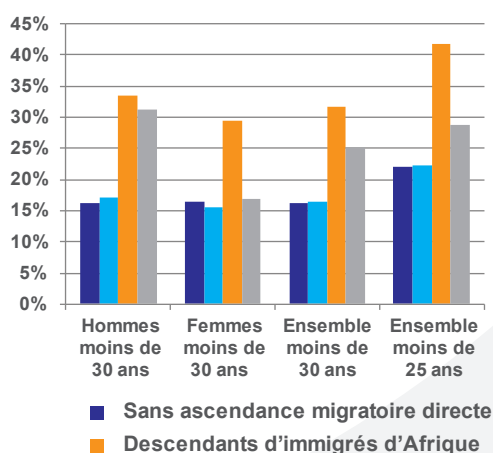
Ces difficultés sont identifiables en matière d'éducation, d'emploi, de conditions de vie et de logement ; elles sont particulièrement marquées pour certaines catégories de population, dont les enfants ayant deux parents immigrés, les descendants d'immigrés d'Afrique, les garçons. Ces difficultés reflètent d'abord la situation socioéconomique de ces jeunes et de leurs parents, exposés aux défaillances de nos politiques publiques : obstacles à l'entrée sur le marché du travail des jeunes et des peu qualifiés, réussite scolaire tributaire de l'origine sociale, absence de fluidité du marché du logement, existence de discriminations. Les constats sont similaires pour les habitants des quartiers de la politique de la ville.

Qu'il s'agisse de l'éducation, de l'emploi ou du logement, l'analyse fait cependant apparaître qu'une part importante des écarts de résultats avec les populations sans ascendance migratoire directe ne s'explique pas par les seuls facteurs sociodémographiques observables. Un tel constat plaide pour que les politiques de droit commun soient complétées par des politiques spécifiques visant à lutter contre les inégalités. C'est pourquoi France Stratégie fera prochainement des propositions permettant d'orienter nos politiques publiques dans un sens plus favorable à ces populations qui cumulent les difficultés.

Structure des sortants du système éducatif par niveau de diplôme, selon la zone d'origine des parents (2007-2012)



Taux de chômage des jeunes actifs par zone d'origine des parents, en 2012



Non diplômés : sans diplôme ou avec le seul brevet des collèges ; Afrique : y compris le Maghreb.

Lecture : 33 % des descendants d'immigrés africains sont sortis diplômés du supérieur du système scolaire entre 2007 et 2012 contre 45 % des jeunes sans ascendance migratoire directe.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2007-2012, calculs France Stratégie

Source : Insee, enquête Emploi 2012, calculs France Stratégie

* Département Société, Institutions et Politiques sociales.

** Département Travail-Emploi.

SYNTHÈSE INTRODUCTIVE

L'expression « jeunes issus de l'immigration » peut littéralement recouvrir les jeunes immigrés ou descendants d'immigrés résidant en France, mais elle est couramment utilisée pour désigner les « seconde génération », les enfants nés de parents ayant immigré en France lors de différentes vagues migratoires¹. Si les immigrés ont connu un parcours migratoire depuis leur pays d'origine, les seconds sont nés en France, y ont été scolarisés et sont quasiment tous de nationalité française. Ces jeunes sont en moyenne dans une situation à l'égard de l'emploi plus défavorable que les jeunes « natifs », c'est-à-dire les jeunes français sans ascendance migratoire directe. Cette note analyse les difficultés d'insertion économique que connaissent ces jeunes descendants d'immigrés et cherche à en identifier les principaux facteurs.

Le constat de difficultés d'insertion professionnelle des jeunes descendants d'immigrés masque des situations très contrastées, notamment selon l'origine migratoire des parents. Ainsi, les descendants d'immigrés africains sont à la fois les plus touchés par le chômage et les moins bien insérés dans l'emploi, tandis que les descendants d'immigrés d'Europe du Sud connaissent des situations proches de celles des natifs. Sur la population des jeunes actifs de moins de 25 ans, le taux de chômage des descendants d'immigrés d'Afrique (y compris le Maghreb) atteint 42 % en 2012 contre 22 % pour les descendants d'immigrés européens ou pour les natifs. Les femmes descendantes d'immigrés africains, un peu moins touchées par le chômage que les hommes, ont par ailleurs des taux d'activité plus faibles que les femmes sans ascendance migratoire directe. Avec la crise, l'insertion dans l'emploi de ces jeunes issus de l'immigration africaine s'est en outre fortement dégradée.

Ces constats valent aussi pour la qualité de l'insertion sur le marché du travail. En moyenne, les descendants d'immigrés africains sont surexposés à la précarité (CDD, intérim) et connaissent davantage de périodes de chômage à la sortie des études, tandis que les descendants d'immigrés d'Europe du Sud suivent des parcours d'accès à l'emploi proches de ceux des jeunes sans ascendance migratoire directe. Les descendants d'immigrés africains intègrent par ailleurs moins la fonction publique d'État. Les jeunes descendants d'immigrés du Maghreb connaissent quant à eux le plus fort écart entre le niveau de diplôme et la qualification du poste occupé.

Plusieurs types de facteurs, en partie liés, peuvent être avancés pour expliquer les difficultés particulières d'accès

à l'emploi rencontrées par les jeunes descendants d'immigrés. Un premier type de facteurs, déterminant en partie les autres, renvoie à des caractéristiques sociales et notamment au milieu socioéconomique dont sont issus ces jeunes. Les descendants d'immigrés viennent en effet de milieux sociaux plus modestes que l'ensemble de la population : les trois quarts des descendants de deux parents immigrés ont un père ouvrier, contre un peu moins de la moitié des descendants de couple mixte et plus d'un tiers des enfants de parents non immigrés. Les descendants d'immigrés ont également plus souvent un parent qui ne travaille pas au moment de la fin de leurs études. Ils sont plus de 20 % à vivre sous le seuil de pauvreté, contre 10 % des Français sans ascendance migratoire directe, et cette exposition est particulièrement forte lorsqu'ils vivent encore chez leurs parents.

Le parcours scolaire et les processus d'orientation des descendants d'immigrés sont une autre source d'explication de ces difficultés. En effet, plus souvent sans diplôme à la fin de leur scolarité que les natifs, ils atteignent en moyenne des niveaux de diplôme moins élevés et, pour les descendants d'immigrés d'Afrique et de Turquie, dans des filières souvent moins porteuses en matière d'insertion professionnelle (moins d'apprentissage par exemple). Leurs origines modestes expliquent en partie ce parcours scolaire différencié. Mais le milieu social n'explique pas tout. L'analyse statistique des performances des élèves aux tests PISA montre que, même après contrôle du milieu socioéconomique, les élèves issus de l'immigration en France obtiennent en moyenne des scores inférieurs à ceux des élèves natifs, soit un écart équivalent à une année de formation.

Le rapprochement souvent opéré entre « jeunes issus de l'immigration » et habitants de quartiers en difficulté renvoie à un troisième phénomène, celui de la ségrégation spatiale et de la concentration des descendants d'immigrés comme des immigrés dans des quartiers cumulant les difficultés économiques et sociales : communes pauvres, taux de chômage élevé, éloignement des zones d'emploi, faible réseau de transport, moindre densité de certains services publics, etc. Cette situation pèse sur les parcours scolaires et freine l'accès à l'emploi de tous les habitants de ces zones, les descendants d'immigrés n'apparaissant pas à cet égard spécifiquement pénalisés.

Cependant, même une fois neutralisés les effets de structure (origine sociale des parents, niveau de diplôme, localisation), le risque de chômage plus élevé persiste pour les descendants d'immigrés. Cet écart non expliqué, qui est très fort pour les descendants d'immigrés africains,

1. Cette note s'appuie sur des données disponibles publiées par l'Insee, la Dares, la DEPP, le Cereq, l'Ined, la DSED, la DGAFFP, l'ONZUS et l'OCDE. Voir l'encadré ci-contre pour des éléments de définition.

renvoie à des facteurs non pris en compte dans les enquêtes utilisées pour établir ce constat. Parmi ces facteurs non expliqués se trouvent les phénomènes de discriminations à l'emploi liées principalement à l'origine supposée de ces jeunes ou à leur lieu de résidence. Cette discrimination, mesurée notamment *via* des « testings », apparaît particulièrement marquée pour les jeunes descendants d'immigrés d'Afrique, et pour les jeunes hommes. Elle est également fort ressentie : un quart des immigrés et des descendants d'immigrés déclarent avoir vécu des discriminations au cours des cinq dernières années ; ils sont près de la moitié parmi les originaires d'Afrique subsaharienne, le principal critère de discrimination ressentie étant alors la couleur de la peau. Le fait d'habiter un quartier prioritaire augmente également le sentiment d'avoir subi une discrimination liée à l'emploi.

Cette note analyse ces difficultés d'insertion économique sous l'angle de l'éducation, de l'emploi, du logement et du niveau de vie.

DES PARCOURS SCOLAIRES PEU FAVORABLES À L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE

La démocratisation de l'accès à l'éducation n'a pas empêché que demeurent de fortes inégalités dans les appren-

tissages. Ces inégalités se creusent dès la maternelle et compromettent l'accès aux filières les plus favorables à la poursuite des études supérieures. On les retrouve dans la structure des sortants du système éducatif dont les niveaux d'études et de diplôme sont peu favorables à une bonne intégration économique. Les comparaisons internationales de l'OCDE montrent également ce qui, dans les caractéristiques des systèmes éducatifs, permet d'expliquer une partie des écarts entre les résultats des élèves issus de l'immigration et ceux des autres élèves.

Des difficultés qui s'accumulent tout au long de la scolarité

Les écarts de résultats et de trajectoires scolaires des jeunes issus de l'immigration dépendent de plusieurs facteurs interdépendants : performances scolaires antérieures, orientation, origine sociale, caractéristiques des établissements, lieu de résidence, etc. Ils résultent ainsi d'un long processus cumulatif d'inégalités dans les apprentissages qui commence à l'école maternelle.

Du décrochage silencieux aux ruptures scolaires

En raison d'un environnement souvent moins favorable à l'apprentissage de la langue, un long processus de décrochage silencieux s'engage pour de nombreux enfants issus de l'immigration, dès le plus jeune âge. Ce retard

Encadré. Éléments de définition des populations analysées²

Jeune issu de l'immigration : désigne dans cette note les jeunes descendants d'immigrés.

Immigré : personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. En 2011, les immigrés représentaient 8,6 % de la population française (5,6 millions de personnes)³. Parmi eux, environ 40 % sont de nationalité française. Les immigrés peuvent être arrivés en France à l'enfance, à l'adolescence, lors de leurs études supérieures ou après la fin de leurs études.

Descendant d'immigrés : selon la définition adoptée par les organismes de statistique publique, personne née et résidant en France ayant au moins un parent immigré. Cette population est identifiée dans les enquêtes par référence à la nationalité et au pays de naissance des parents des individus (pas de repérage au-delà de l'ascendance directe). On estime que la France compte en 2012 environ 6,8 millions de descendants d'immigrés, ce qui représente 11 % de l'ensemble de la population résidente⁴. Les descendants se répartissent à part égale entre ceux ayant deux parents immigrés et ceux issus de couple mixte. Sur la population des 18-50 ans, 95 % ont la nationalité française⁵. Tant en proportion qu'en nombre, la France est le pays européen qui compte la plus importante population de descendants d'immigrés d'Europe parmi les 25-54 ans⁶, alors que la proportion d'immigrés se situe dans la moyenne européenne. Certaines enquêtes, comme l'enquête Génération du Céreq, incluent aussi dans les descendants d'immigrés ceux qui sont nés à l'étranger, de parents immigrés, et qui ont fait leur scolarité en France. Ces définitions ne sont pas celles retenues au niveau international. Par exemple, l'OCDE définit les descendants d'immigrés comme les personnes nées dans le pays de résidence et dont les deux parents sont nés à l'étranger, quelle que soit la nationalité des parents⁷.

Natif ou personne sans ascendance migratoire directe : la population de référence est composée des personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrés.

2. Les informations disponibles par origine géographique sont maintenant nombreuses, même s'il reste difficile de retracer l'exhaustivité des situations par origine géographique très détaillée.

3. Données du recensement : www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF02162.

4. D'après les données des enquêtes Emploi in Bouvier G. et Breem Y. (2014), « Démographie des descendants d'immigrés », *Infos migrations*, n° 66.

5. Enquête Trajectoires et Origines, Ined. Par ailleurs les enfants nés en France de rapatriés ne sont pas descendants d'immigrés si leurs parents étaient de nationalité française.

6. Bouvier G. (2012), « Les descendants d'immigrés plus nombreux que les immigrés : une position originale en France », in Insee Références *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, DSED.

7. OCDE (2012), *Trouver ses marques : les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés*, Éditions OCDE, Paris.

dans l'acquisition de compétences linguistiques et d'apprentissage débute avant la scolarité élémentaire, notamment parce que ces jeunes sont moins nombreux à avoir été scolarisés au moins trois ans à l'école maternelle (82 % contre 96 % pour les autres enfants⁸). Cela se traduit par d'importants écarts de niveau dans les résultats aux épreuves nationales de sixième. Les élèves issus de familles immigrées accusent un retard de 10 points en français (46 sur 100 en moyenne contre 56 pour les autres élèves) et de 8 points en mathématiques (57 sur 100 en moyenne contre 65)⁹. Le retard accumulé par ces jeunes avant l'entrée en sixième pèse aussi sur leur parcours au collège où seuls 56 % d'entre eux n'auront pas redoublé et auront obtenu leur brevet, contre 70 % pour les autres élèves¹⁰.

Des difficultés que le milieu social n'explique que partiellement

Les résultats des tests PISA montrent qu'à l'âge de 15 ans les jeunes issus de l'immigration¹¹ sont au moins deux fois plus susceptibles de figurer parmi les élèves en difficulté. Lors de l'enquête de 2012, leur proportion parmi les élèves obtenant un score sous le niveau 2 en mathématiques¹² (sur une échelle de 6) atteint 43 % en France (contre 22 % pour l'ensemble des élèves, et 23 % en moyenne dans les pays de l'OCDE). Ce constat confirme les résultats des évaluations nationales. Comment expliquer de tels écarts ? L'analyse des corrélations entre les performances aux tests PISA et les caractéristiques des élèves et des établissements apporte des éléments de réponse.

Les jeunes issus de l'immigration proviennent souvent de milieux défavorisés. On estime qu'en France les trois quarts de ces jeunes appartiennent à une famille dont la personne responsable est ouvrière, employée de service ou inactive, contre seulement le tiers pour les jeunes qui n'ont pas de parents immigrés¹³. Or, le milieu socioéconomique a un impact sur la performance scolaire beaucoup plus important en France que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. En France, le fait d'appartenir à une catégorie sociale plus favorisée se traduit par une augmentation du score en mathématiques de 57 points, soit l'augmentation la plus marquée de tous les pays de l'OCDE (en 2012). En termes de durée de scolarité, cet écart est équivalent à près de deux ans d'études.

Mais l'analyse statistique montre que, même après prise en compte du milieu socioéconomique, les élèves issus de l'immigration en France obtiennent en moyenne des scores inférieurs de 37 points à ceux des autres élèves, soit presque l'équivalent d'une année d'études (contre 21 points en moyenne dans les pays de l'OCDE).

Une concentration des difficultés qui aggrave les inégalités scolaires

L'organisation du système éducatif français pèse également sur les parcours de ces enfants : la répartition des élèves issus de l'immigration dans les différents établissements en France est une des plus concentrées des pays de l'OCDE (graphique 1). Si la répartition de ces élèves était similaire à celle des autres jeunes, chaque quart des établissements en accueillerait 25 %. Dans la réalité, 70 % des élèves issus de l'immigration sont scolarisés dans le quart des établissements qui affichent la plus forte concentration de cette population. Ils représentent plus de 40 % de l'effectif total de ces établissements, soit 10 points de plus que la moyenne de l'OCDE. En outre, un jeune issu de l'immigration sur deux (53 %) fréquente un des établissements présentant la plus forte concentration d'élèves dont la mère est peu instruite (non titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires).

Or la forte concentration des élèves issus de l'immigration dans les établissements a un impact négatif sur leurs performances, comme le montrent les tests de corrélation effectués à partir de PISA 2009 en compréhension de l'écrit (graphique 2). Les corrélations sont particulièrement importantes entre les performances de ces élèves et les désavantages des établissements (pourcentage des élèves issus d'un milieu social défavorisé mesuré ici par la concentration des élèves dont les mères sont peu instruites, qu'elles soient ou non issues de l'immigration).

Une orientation trop rarement choisie

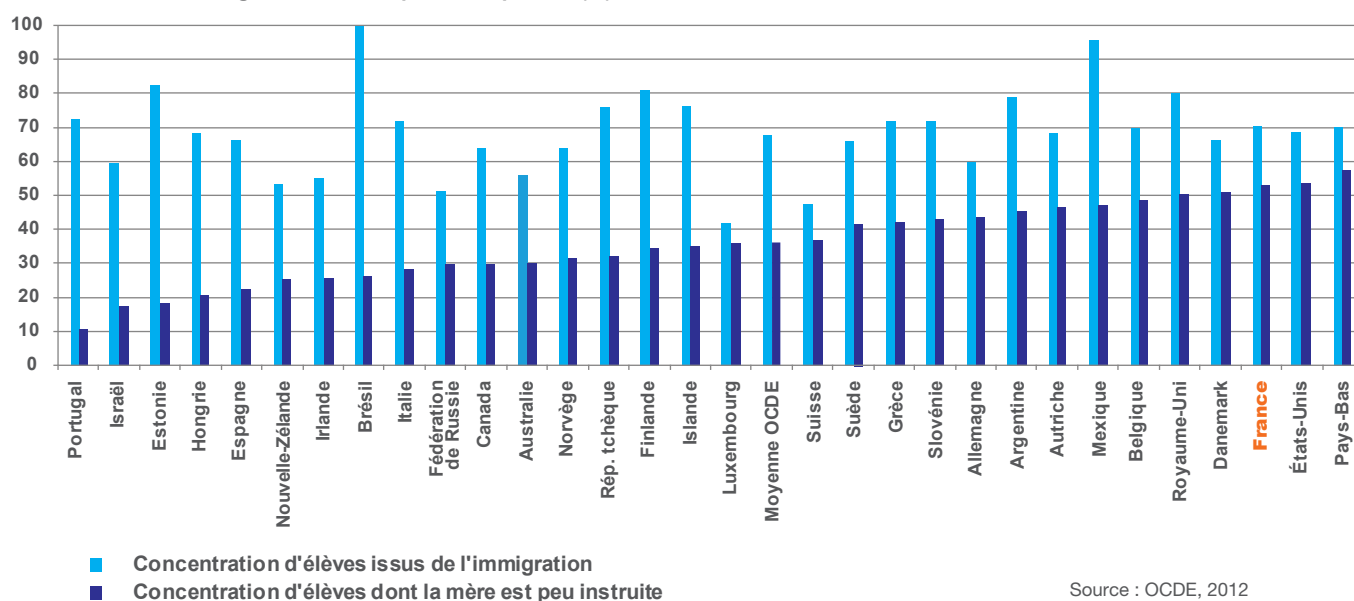
Parmi les élèves issus de l'immigration entrés en sixième en 2007, seuls 47 % n'ont pas redoublé au collège et ont été orientés vers une seconde générale ou technologique, soit 11 points de pourcentage de moins que les élèves issus de familles non immigrées¹⁴. L'orientation ne reflète pas systématiquement leurs choix, car ils sont davantage dirigés vers les filières professionnelles alors même que

8. 95 % des enfants nés en France et seulement 42 % parmi ceux qui sont nés à l'étranger.
9. MEN-DEPP, Panel d'élèves du second degré entrés en 6^e en 2007, enquête Famille (2008).
10. Insee Références - Édition 2012, *Immigrés et descendants d'immigrés en France*.
11. Dans l'analyse PISA, les élèves issus de l'immigration sont ceux qui sont nés à l'étranger de parents nés à l'étranger et ceux qui sont nés dans le pays d'accueil mais dont les parents sont nés à l'étranger.
12. Seuil en deçà duquel l'élève « n'a pas acquis les compétences minimales requises pour trouver sa place dans la société contemporaine » ; *Perspectives de l'éducation 2015*, OCDE.
13. Vanhoffelen A. (2013), « Les bacheliers du panel 1995 : évolution et analyse des parcours », n° 10.13, DEPP, ministère de l'Éducation nationale, septembre.
14. MEN-DEPP, Panel d'élèves du second degré entrés en 6^e en 2007, enquête famille (2008), et « Fiches thématiques - Éducation et maîtrise de la langue - Immigrés », Insee Références - Édition 2012.



Graphique 1. Proportion des élèves issus de l'immigration qui fréquentent le quart d'établissements présentant la plus forte concentration mesurée par deux indicateurs

Élèves issus de l'immigration dans le quartile supérieur (%)



Source : OCDE, 2012

Lecture : en France, 70 % des élèves issus de l'immigration sont scolarisés dans le quart des établissements qui affichent la plus forte concentration de cette population.

leurs parents sont plus nombreux à souhaiter une orientation vers la filière générale (49 %) que ceux des élèves issus des familles non immigrées (43 %). Or ce sont les filières professionnelles qui produisent 50 % des flux annuels d'élèves en situation de décrochage scolaire¹⁵ et présentent de faibles taux de poursuite dans le supérieur. De plus, au sein même des filières professionnelles, les enfants issus de l'immigration obtiennent moins facilement une place en apprentissage (15 % contre 29 % pour les autres jeunes)¹⁶. Or entrer en apprentissage, c'est signer un contrat de travail, être embauché, donc franchir l'étape cruciale de l'accès au premier emploi¹⁷. Cet écart ne peut être expliqué par les seules performances scolaires et traduit vraisemblablement une forme de discrimination.

Pour ceux qui sont orientés vers les filières générales et technologiques, les écarts de performances demeurent aussi importants. Parmi les jeunes sans ascendance migratoire directe, 64,2 % obtiennent le baccalauréat. Ils

sont seulement 32,9 % parmi les jeunes issus de familles immigrées de Turquie et au-dessus de la moitié parmi ceux issus de familles du Maghreb (50,8 %), du Portugal (51,3 %) et d'Afrique (55 %)¹⁸.

Le fait que ces jeunes issus de l'immigration sont moins souvent orientés vers les filières générales que les autres jeunes¹⁹ ne favorise pas la poursuite d'études supérieures. Moins nombreux à obtenir un bac S (de 4,7 % à 9,4 % selon le pays d'origine, contre 17,4 % pour les natifs)²⁰, leur présence dans les filières sélectives demeure faible²¹.

Trop peu de diplômés, trop de peu diplômés

En France, la structure de la population des jeunes selon le niveau de diplôme, un an après la fin de leurs études initiales, illustre bien le résultat de ces inégalités accumulées (graphique 3). Sur un flux annuel de près de 700 000 sortants du système éducatif sur la période 2007-2012, un peu plus de 90 000 sortants sont descendants d'immigrés, soit 13 %. Si l'on intègre aussi les jeunes immigrés, on atteint 19 %.

15. MENESR et SGMAR (2014), Rapport de diagnostic, « Évaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire », 28 mars, p. 24.

16. Couppié T. (2015), « S'insérer quand on est issu de l'immigration », in *Alternatives économiques*, Entrer dans la vie active, Hors-série n° 71.

17. Dayan J.-L. et Harfi M. (2010), « L'avenir de la formation professionnelle des jeunes », *La Note d'analyse*, n° 169, Centre d'analyse stratégique.

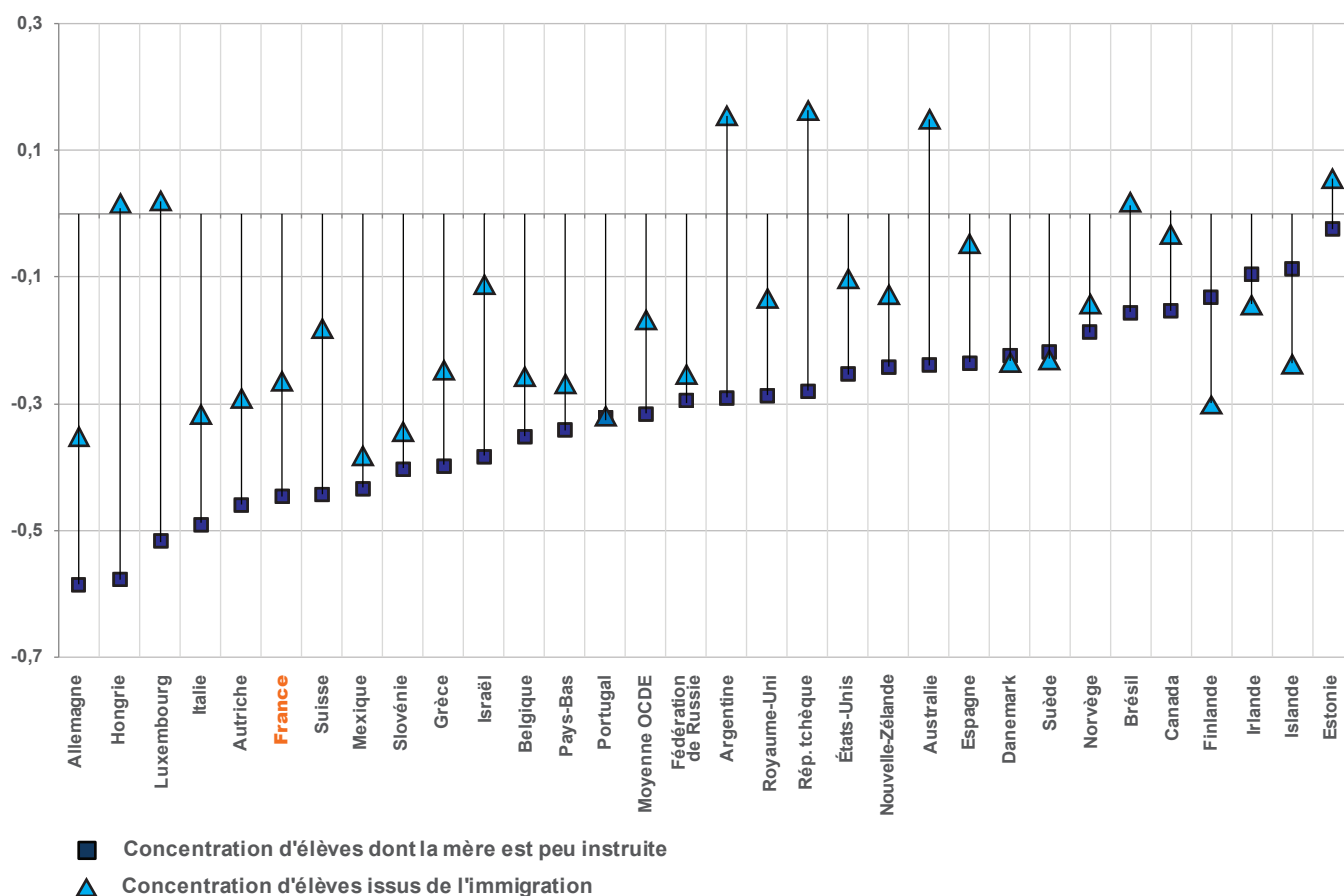
18. Vanhoffelen A. (2013), *op. cit.*

19. Vallet L.-A. et Caille J.-P. (1996), « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français. Une étude d'ensemble », *Les Dossiers d'Éducation et Formations*, n° 67, ministère de l'Éducation nationale.

20. Vanhoffelen A. (2013), *op. cit.*

21. « Les bacheliers de 2002-2004 dont les parents n'avaient pas le bac représentaient seulement 15 % des élèves des grandes écoles mais 60 % des entrants en sixième en 1995 ». Cette proportion est estimée en 2002, 2003, 2004 à partir d'un panel de 17 830 élèves entrés en sixième en 1995, panel mis en place par la DEPP. Voir Caille J.-P. et Lemaire S. (2009), « Les bacheliers "de première génération" : des trajectoires scolaires et des parcours dans l'enseignement supérieur "bridés" par de moindres ambitions ? », *France, portrait social*, Insee.

Graphique 2. Corrélation entre la performance en compréhension de l'écrit des élèves issus de l'immigration et des indicateurs de la concentration d'élèves dans les établissements



Lecture : en France, plus les établissements concentrent des élèves dont la mère est peu instruite, moins bonnes sont les performances des élèves issus de l'immigration (coefficient de corrélation négatif de - 0,45).

Note : les pays sont classés par ordre croissant du coefficient de corrélation entre la concentration d'élèves dont la mère est peu instruite et leur performance.

Source : OCDE, 2012, base de données PISA 2009

Les sorties sans diplôme du système éducatif sont nombreuses chez les descendants d'immigrés, avec 23 000 jeunes par an, soit une proportion de 24 % (16 % pour les autres jeunes). De fortes disparités existent toutefois selon les zones géographiques de naissance des parents. Pour les descendants d'immigrés originaires d'Europe, la proportion est similaire à celle des autres jeunes. Elle est deux fois plus élevée pour les descendants d'immigrés venus d'Afrique (30 %) et 1,5 fois plus élevée pour les autres régions (26 %). De plus, la proportion de sortants sans diplôme chez les descendants d'immigrés africains est beaucoup plus forte parmi les jeunes hommes (39 %) que parmi les femmes (21 %).

À cela s'ajoutent les 15 000 jeunes descendants d'immigrés qui quittent chaque année le système éducatif avec uniquement un CAP ou un BEP, soit 16 %. La proportion

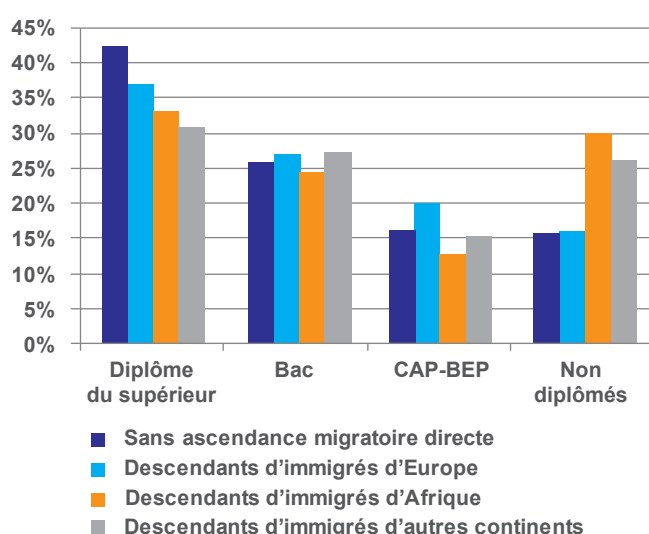
est de 20 % pour les descendants d'immigrés originaires d'Europe et de 13 % pour ceux originaires d'Afrique, un écart important qui s'explique notamment par un investissement plus élevé des premiers dans les filières techniques²², comme le bâtiment, et par leur accès plus fréquent aux filières de formation par apprentissage. Au total, ce sont donc 40 % des jeunes descendants d'immigrés qui sortent chaque année du système éducatif sans diplôme ou diplômés de niveau CAP-BEP (soit plus de 37 000 jeunes par an, en moyenne).

La proportion des jeunes descendants d'immigrés qui sortent avec seulement un baccalauréat (26 %) est similaire à celle des autres jeunes, mais cela masque en réalité deux caractéristiques dont les effets se cumulent. D'une part, parmi ceux qui poursuivent jusqu'au baccalauréat, les estimations montrent que les jeunes issus de

22. Lainé F. et Okba M. (2005), « L'insertion des jeunes issus de l'immigration : de l'école au métier », Net.doc, Céreq.

l'immigration obtiennent moins souvent leur diplôme (entre 32 % et 55 % selon la zone d'origine, voir plus haut) que les autres jeunes (64,2 %)²³. D'autre part, 38 % des jeunes issus de l'immigration qui poursuivent dans le supérieur n'obtiennent pas de diplôme en fin de formation²⁴, contre 22 % pour les autres jeunes. Ainsi, 34 % des jeunes descendants d'immigrés qui sortent du système éducatif sont diplômés du supérieur, soit 8 points de pourcentage de moins que les autres jeunes (42 %)²⁵. Les jeunes descendants d'immigrés originaires d'Europe ont un meilleur taux de réussite (37 %).

Graphique 3. Structure des sortants du système éducatif par niveau de diplôme, selon la zone d'origine des parents (2007-2012)



Non diplômés : sans diplôme ou avec le seul brevet des collèges.
 Afrique : y compris le Maghreb.
 Lecture : 33 % des descendants d'immigrés africains sont sortis diplômés du supérieur du système scolaire entre 2007 et 2012 contre 45 % des jeunes sans ascendance migratoire directe.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2007-2012, calculs France Stratégie

Une difficile insertion sur le marché du travail, surtout pour les jeunes d'origine africaine

En 2012, les descendants d'immigrés représentent 9,8 % de la population française en âge de travailler (âgée de 15 à 64 ans), soit 3,9 millions de personnes. En comparaison européenne, la France compte la plus importante proportion de descendants directs d'immigrés d'Europe, également qualifiée de « seconde génération », alors que la proportion

d'immigrés en France se situe dans la moyenne européenne²⁶. Cette population de descendants d'immigrés est particulièrement jeune : 19 % des descendants d'immigrés ont entre 18 et 24 ans, contre 11 % pour l'ensemble de la population. C'est parmi les descendants d'immigrés africains que l'on compte le plus de jeunes, puisque 45 % d'entre eux appartiennent à cette tranche d'âge, contre 10 % seulement parmi les descendants d'immigrés européens²⁷.

Les difficultés d'insertion sur le marché du travail que rencontrent les jeunes en général sont accentuées pour certaines catégories de jeunes, en lien avec leur niveau ou leur spécialité de diplôme, mais également avec leur lieu de résidence ou leur ascendance migratoire. Les jeunes descendants d'immigrés africains connaissent ainsi les taux de chômage les plus élevés et cette situation résulte aussi bien de facteurs structurels que d'effets résiduels non expliqués, renvoyant pour partie à des effets de réseau ou à des discriminations.

Un chômage plus élevé pour les jeunes descendants d'immigrés non européens

Les descendants d'immigrés sont davantage exposés au chômage que les natifs sans ascendance migratoire directe (14,2 % de taux de chômage contre 8,6 % en 2012²⁸) mais moins que les immigrés eux-mêmes (16,9 %).

Tableau 1. Taux de chômage par ascendance migratoire en 2012, en pourcentage

	Taux chômage des moins de 30 ans			Taux chômage des moins de 25 ans
	Hommes	Femmes	Ensemble	Ensemble
Sans ascendance migratoire	16	16	16	22
Descendants d'immigrés d'Europe	17	16	16	22
Descendants d'immigrés d'Afrique	34	30	32	42
Descendants d'immigrés d'autres continents	31	17	25	29
Immigrés d'Europe	23	17	20	28
Immigrés d'Afrique	34	35	35	45
Immigrés d'autres continents	19	23	21	26

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi, calculs France Stratégie

23. Une exception toutefois pour les jeunes issus des familles originaires d'Asie Sud-Est (66 %). Voir MEN-DEPP (2013), « Les bacheliers du panel 1995 : évolution et analyse des parcours », *Note d'information*, n° 10.13, septembre.

24. Couppez T. (2015), *op. cit.*

25. Ces caractéristiques se retrouvent dans la population âgée de 18 à 35 ans. Voir notamment Moguéro L., Brinbaum Y. et Primon J.-L. (2010), « Niveaux de diplôme des immigrés et de leurs descendants », in « Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France », Premiers résultats, octobre, *Document de travail*, n° 168, Insee-Ined ; et « Fiches thématiques - Éducation et maîtrise de la langue - Immigrés » - Insee Références - Édition 2012.

26. Bouvier G. (2012), *op. cit.*

27. Insee Références (2012), *op. cit.*

28. Minni C. et Okba M. (2014), « Emploi et chômage des descendants d'immigrés en 2012 », *Dares Analyses*, n° 023, mars.

C'est particulièrement vrai pour les jeunes de moins de 25 ans d'origine africaine dont le taux de chômage dépasse les 40 %, soit presque le double du taux des jeunes sans ascendance migratoire directe (voir tableau 1). Les jeunes descendants d'immigrés européens ont en revanche une situation proche de celle des jeunes sans ascendance migratoire. Parmi l'ensemble des descendants d'immigrés âgés de moins de 30 ans, les jeunes hommes sont plus touchés par le chômage que les jeunes femmes, mais ces dernières ont des taux d'activité plus faibles (voir *infra*).

En 2010-2012, environ 120 000 jeunes descendants d'immigrés africains sont au chômage, dont près de la moitié sont non diplômés (tableau 2).

Tableau 2. Nombre de chômeurs de moins de 30 ans parmi les descendants d'immigrés en 2010-2012

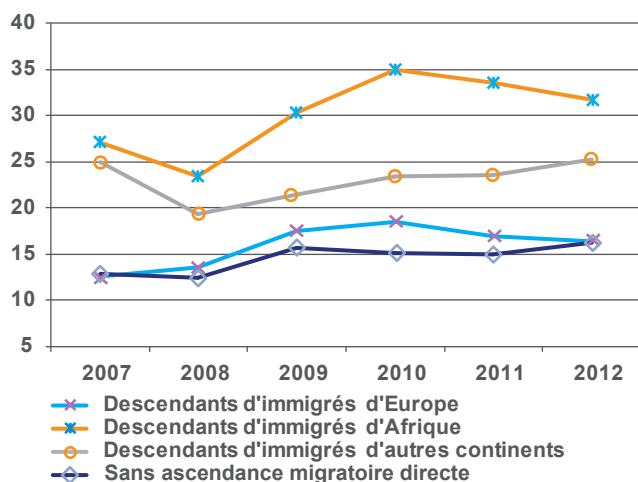
	Nombre de chômeurs	Nombre de chômeurs non diplômés*
Descendants d'immigrés d'Europe	52 000	17 000
Descendants d'immigrés d'Afrique	118 000	52 000
Descendants d'immigrés d'autres continents	26 000	11 000

Champ : population des ménages de France métropolitaine.
* Aucun diplôme ou brevet seul.

Source : Insee, enquête Emploi, calculs France Stratégie

Au regard du risque de chômage, la situation des jeunes descendants d'immigrés africains s'est fortement détériorée avec le déclenchement de la crise, entre 2008 et 2010 (graphique 4).

Graphique 4. Taux de chômage des 15-29 ans selon l'ascendance migratoire (2007-2012)



Champ : population des ménages de France métropolitaine.
Source : Insee, enquête Emploi, calculs France Stratégie

Des taux d'activité plus faibles pour les descendantes d'immigrés non européens

Parmi les descendants d'immigrés, les taux de chômage sont plus élevés pour les hommes que pour les femmes, mais le taux d'activité des femmes en âge de travailler est plus faible (61 % contre 70 % pour les hommes). Sur la tranche d'âge 30-54 ans, en 2012, ce taux d'activité est de presque 82 % pour les femmes contre 91 % pour les hommes. Les descendantes d'immigrés sont moins actives que les femmes sans ascendance migratoire directe, mais beaucoup plus que les femmes immigrées²⁹.

Si on détaille par origine migratoire des parents, on constate que les femmes descendantes d'immigrés turcs sont les moins actives (59 %), suivies des descendantes d'immigrés du Maghreb (72 %), tandis que les descendantes d'immigrés portugais ont un taux d'activité supérieur même à celui des femmes sans ascendance migratoire (84 % contre 75 %)³⁰. Comme pour l'ensemble des femmes, le fait d'avoir de jeunes enfants réduit l'activité mais avec un effet maximal pour les descendantes d'immigrés non européens.

Les jeunes hommes de moins de 30 ans descendants d'immigrés africains sont également moins actifs que leurs homologues sans ascendance migratoire, avec des taux d'inactivité respectifs de 16 % et 8 % (parmi ceux ayant terminé leur formation initiale). Pour les jeunes femmes descendantes d'immigrés africains, ce taux d'inactivité atteint 28 %, contre 15 % pour les natives en 2012.

Un risque plus élevé de chômage, toutes choses égales par ailleurs

Parmi l'ensemble des jeunes de moins de 30 ans, le risque de chômage est plus élevé pour les non-diplômés (risque multiplié par 2,2 par rapport à un bachelier général), pour les titulaires d'un CAP-BEP d'une spécialité de services et pour les jeunes dont le père est ouvrier non qualifié, employé de service ou inactif, ou dont la mère est inactive (tableau 3).

Le risque de chômage est également lié au lieu de résidence. Il est plus faible dans l'agglomération de Paris et plus élevé dans les moyennes et grandes agglomérations du Nord ou du Sud de la France. Le fait d'habiter en ZUS accroît la probabilité d'être au chômage de moitié par rapport à un habitant hors ZUS³¹. Le risque de chômage ne renvoie donc pas seulement à des caractéristiques individuelles mais aussi aux caractéristiques des marchés locaux du travail, notamment de « l'appariement spatial » entre lieu de résidence et localisation des emplois, donc des moyens

29. Minni C. et Okba M. (2014), *op. cit.*

30. Insee Références (2012), *op. cit.*

31. Ce sur-chômage s'observe pour tous les niveaux de diplôme et toutes les classes d'âge, voir rapport 2013 de l'ONZUS.



favorisant ou non cet appariement (réseau de transport, présence d'entreprises dans les ZUS, problématiques plus générales d'environnement et d'accessibilité à l'emploi).

Les descendants d'immigrés africains pâtissent d'effets de structure négatifs : un niveau moyen de diplôme plus faible, une proportion de moins de 30 ans plus importante, l'origine sociale des parents plus ouvrière (cf. *infra*) et une localisation plus prononcée dans les ZUS. Un quart des descendants d'origine africaine et 23 % de ceux originaires de Turquie habitent en ZUS, contre seulement 6 % des descendants d'origine européenne et 4 % des natifs³². Un élément facilitant leur insertion est leur localisation plus importante en Île-de-France, région économique particulièrement dynamique où près d'un quart des emplois salariés français sont implantés³³ : 40 % des descendants d'immigrés africains y résident - mais le réseau de transport dessert inégalement les différents quartiers de la région.

Le risque de chômage plus élevé des descendants d'immigrés africains persiste, toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire même quand on neutralise les effets liés à l'âge, au diplôme, à l'origine sociale ou au lieu de résidence (tableau 3) : par rapport à un natif, ce risque est presque doublé et il apparaît plus fort que le risque de chômage lié à la résidence en ZUS (multiplié par 1,5 par rapport à un non-résident en ZUS).

Le poids des effets résiduels dans le sur-chômage des jeunes d'origine africaine

Sur la population des moins de 30 ans, environ la moitié des écarts de chômage constatés en défaveur des descendants d'immigrés africains ne sont pas expliqués par les variables structurelles que sont l'âge, le sexe, le niveau et la spécialité de diplôme, la catégorie socioprofessionnelle du père et de la mère et le lieu de résidence (ZUS ou non ZUS) (graphique 4). Les effets résiduels non expliqués (discriminations, effet des formations par alternance, maîtrise de la langue, effets des réseaux sociaux, etc.) sont également très marqués pour les immigrés d'Afrique.

Une moindre qualité d'insertion dans l'emploi stable

La qualité de l'insertion dans l'emploi des descendants d'immigrés n'est pas non plus la même que pour l'ensemble de la population : ils sont surexposés à la précarité et à l'instabilité dans l'emploi. Après la sortie de formation initiale, les jeunes descendants d'immigrés africains ont plus souvent que les autres des contrats courts, des missions d'intérim ou des contrats à durée déterminée.

Tableau 3. Facteurs de risque de chômage parmi les jeunes de moins de 30 ans

	Odds-ratio (rapport de risque) de chômage
Moins de 20 ans	1,9
20 à 24 ans	1,8
25 à 29 ans	Référence
Femme	1,1
Homme	Référence
Années 2009 à 2012	1,3
Années 2007 à 2008	Référence
Sans diplôme	2,2
CAP - BEP spécialité de services	1,5
CAP - BEP spécialité de production	1,2
Bac général	Référence
Bac spécialité de services	1,1
Bac spécialité de production	0,7
Bac+2 santé, social	0,2
Diplôme du supérieur, spécialité de services ou sciences humaines	0,8
Diplôme du supérieur, spécialité de production ou scientifique	0,7
Père inactif	1,3
Père non salarié	0,8
Père cadre	ns
Père profession intermédiaire	0,9
Père employé de services ou de commerce	1,1
Père autre employé	Référence
Père ouvrier qualifié	ns
Père ouvrier non qualifié	1,1
Mère inactive	1,3
Mère autre situation	Référence
Réside dans l'agglomération de Paris	0,8
Réside en moyenne ou grande agglomération du Nord de la France	1,4
Réside en moyenne ou grande agglomération du Sud de la France	1,2
Autre résidence en France	Référence
Résident ZUS	1,5
Non résident ZUS	Référence
Immigré originaire d'Europe	ns
Immigré originaire d'Afrique	2,2
Immigré autres origines	1,3
Descendant d'immigrés européens	1,1
Descendant d'immigrés africains	1,9
Descendant d'immigrés d'autres continents	1,4
Sans ascendance migratoire directe	Référence

Estimation reposant sur un modèle logit prenant en compte l'âge, le genre, l'effet conjoncturel (années 2009-2012), le niveau et la spécialité du diplôme, l'origine sociale du père et de la mère, le lieu de résidence et l'origine géographique.

Les odds-ratios par origine géographique permettent de mettre en évidence les effets hors effets de structure. Par exemple, l'odds-ratio entre le taux de chômage brut des descendants d'origine africaine et celui des natifs est de 2,6 sur les années 2007-2012. Hors effets de structure, cet odds-ratio est de 1,9.

Lecture : le risque de chômage pour un jeune de moins de 20 ans est multiplié par 1,9 par rapport à un jeune de 25 à 29 ans « toutes choses égales par ailleurs ».

Champ : actifs de 15 à 29 ans de France métropolitaine, années 2007 à 2012.

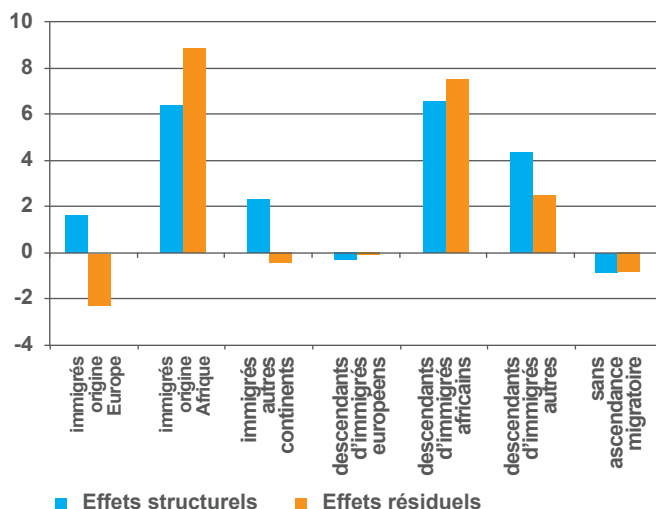
Source : Insee, enquêtes Emploi 2007-2012, calculs France Stratégie

32. Insee Références (2012), *op. cit.*

33. www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=20&ref_id=tratc03103.

Ils passent davantage par des épisodes de chômage : 29 % d'entre eux connaissent au moins deux ans de chômage au cours de leurs cinq premières années de vie professionnelle, contre 8 % seulement pour les jeunes descendants d'immigrés d'Europe du Sud et 11 % pour les natifs³⁴. Et cinq ans après la fin de leurs études, la probabilité qu'ils aient un emploi stable est un tiers plus faible que pour les natifs ou les descendants d'immigrés d'Europe du Sud³⁵.

Graphique 5. Écart au taux de chômage moyen des moins de 30 ans : effets structurels et effets résiduels (2007-2012)³⁶



Lecture : pour les immigrés d'Europe, les effets structurels devraient conduire à un écart au taux de chômage moyen de 1,6 point, mais celui-ci est compensé par des effets résiduels négatifs (-2,2). L'écart au taux de chômage moyen de ces immigrés n'est au final que de -0,6 point.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2007-2012, calculs France stratégie

En revanche, une fois tenu compte des difficultés d'accès à l'emploi et des types de postes occupés, on ne relève pas de différence significative sur le niveau des rémunérations, ni sur le temps de travail. C'est vrai également chez les femmes : les descendantes d'immigrés travaillent aussi souvent à temps partiel et en situation de sous-emploi que les femmes sans ascendance migratoire directe³⁷.

Un déclassement plus élevé dans des emplois peu qualifiés pour les jeunes hommes descendants d'immigrés du Maghreb

Un autre indicateur de la qualité de l'insertion est l'adéquation entre le niveau du diplôme et la catégorie du

poste occupé. Les jeunes hommes diplômés de l'enseignement secondaire et descendants d'immigrés sont davantage exposés au déclassement que les autres jeunes et ils accèdent moins souvent dans leur premier emploi à un poste d'ouvrier et d'employé qualifié³⁸. Même en neutralisant les effets de structure (notamment de diplôme), les jeunes hommes descendants d'immigrés du Maghreb ont davantage de risque d'occuper un emploi peu qualifié ; ils éprouvent en outre un très fort sentiment de déclassement subjectif, c'est-à-dire de sous-utilisation de leurs compétences.

Les jeunes hommes descendants d'immigrés d'Europe du Sud sont plus fréquemment dans les métiers du BTP

Même si la ségrégation professionnelle est moins forte pour les descendants d'immigrés que pour les immigrés, les jeunes descendants d'immigrés n'occupent pas les mêmes métiers que les jeunes sans ascendance migratoire. Tandis que les jeunes descendants d'immigrés du Maghreb exercent davantage les métiers du social, du transport, ou encore de l'hôtellerie-restauration pour les jeunes femmes, les jeunes hommes descendants d'immigrés d'Europe du Sud investissent nettement les métiers du bâtiment ou de l'électricité-électronique, suivant la spécialisation de leurs pères et bénéficiant ainsi de leurs réseaux de relations sociales³⁹. Cette orientation professionnelle concourt à leur meilleure insertion dans l'emploi.

Une sous-représentation dans la fonction publique

En 2010, la fonction publique ne représente que 10 % des emplois occupés par les descendants d'immigrés, contre 14 % pour les natifs. Cette moindre présence est observable dans les trois fonctions publiques (d'État, territoriale, hospitalière). À caractéristiques sociodémographiques identiques, les descendants d'immigrés ont 8 % de chances en moins de travailler dans la fonction publique que les natifs⁴⁰. Cet effet moyen varie néanmoins fortement selon l'origine migratoire des parents et le type de fonction publique. Ainsi, être descendant d'immigrés africains hors Maghreb réduit de plus d'un quart (29 %) la chance d'être salarié de la fonction publique d'État plutôt que du privé, mais accroît de plus de 50 % la chance d'être salarié de la fonction publique hospitalière.

34. Couppié T. (2015), *op. cit.*

35. Jugnot S. (2012), « L'accès à l'emploi à la sortie du système éducatif des descendants d'immigrés », in Insee Références – Édition 2012 : *Immigrés et descendants d'immigrés en France*.

36. Effets calculés à partir d'une analyse de la variance. Une autre méthode (celle d'Oaxaca-Blinder) testée sur les effets structurels concernant les descendants d'origine africaine donne des résultats semblables. Les effets structurels sont bien entendu sensibles au nombre de facteurs introduits dans la modélisation (voir Jugnot, 2012, *op. cit.*) : en plus des effets du diplôme, l'effet des catégories sociales du père et de la mère est par exemple important.

37. Minni C. et Okba M. (2014), *op. cit.*

38. Couppié T. (2015), *op. cit.*

39. Lainé F. et Okba M. (2005), *op. cit.*

40. Baradji E., Idmouchiche S. et Schreiber A. (2012), « Les descendants d'immigrés dans la fonction publique », in Insee Références – Édition 2012 : *Immigrés et descendants d'immigrés en France*.

Une moindre participation aux réseaux d'insertion professionnelle

Quelles sont les raisons de cette situation ? Elle tient d'abord à des effets de réseau. Les descendants d'immigrés africains ont moins recours à des réseaux professionnels, personnels ou familiaux qui constituent pourtant, avec les candidatures spontanées, le principal canal de recrutement en France. Cela résulte notamment de leur milieu social d'origine. Plus souvent ouvriers ou employés, les parents immigrés d'Afrique sont aussi beaucoup plus souvent que les autres en situation de retrait du marché du travail : les pères sont plus fréquemment chômeurs ou retraités et les mères sont plus nombreuses à n'avoir jamais travaillé⁴¹. Leurs enfants ont donc moins que les autres recours à des réseaux professionnels et ils sont plus susceptibles de se tourner vers les missions locales⁴². Les descendants d'immigrés d'Europe du Sud bénéficient davantage des réseaux professionnels de leurs parents et parviennent ainsi plus rapidement à trouver un emploi, le plus souvent en lien avec le domaine d'activité des pères.

Des phénomènes discriminatoires fondés sur l'origine supposée ou le lieu de résidence

Les discriminations ethniques sont un facteur aggravant. Comme déjà analysé, les écarts observés en matière de chômage ou d'emploi entre les descendants d'immigrés et les natifs, entre les descendants d'immigrés et les immigrés, entre les descendants d'immigrés eux-mêmes, relèvent de différents registres : des caractéristiques individuelles (niveau et spécialité de formation initiale, âge, sexe, catégorie socio-professionnelle des parents) mais également locales (lieu de résidence). Pour ces caractéristiques observables, les écarts reflètent des mécanismes à l'œuvre sur le marché du travail pour tous les individus. Mais une fois ces effets neutralisés, une partie importante de ces écarts reste inexpliquée pour certains jeunes descendants d'immigrés sans qu'on puisse précisément distinguer ce qui ressort de variables non intégrées dans les enquêtes (comme les effets de réseau ou la maîtrise de compétences linguistiques) ou d'une forme de pénalité ethnique⁴³. Une partie de ces écarts peut en effet être imputée à des comportements discriminatoires à l'encontre de ces populations.

En complément des analyses économétriques présentées, le « testing » permet d'appréhender les comportements discriminatoires des employeurs en isolant l'effet d'un critère sur la probabilité d'être convoqué en entretien ou embauché. Depuis le milieu des années 2000, cette méthode expérimentale a ainsi mis en lumière une discrimination négative à l'égard de descendants d'immigrés africains, surtout envers les hommes⁴⁴. Des testings visant à isoler l'effet du lieu de résidence sur la probabilité d'être convoqué en entretien tendent également à prouver l'existence d'une discrimination territoriale⁴⁵. Ce ressenti de discrimination est particulièrement fort parmi les individus ayant une ascendance migratoire directe : un quart des immigrés et des descendants d'immigrés déclarent avoir vécu des discriminations au cours des cinq dernières années, cette proportion atteignant près de 50 % pour les immigrés et descendants d'immigrés originaires d'Afrique subsaharienne⁴⁶. Pour ces derniers, le principal critère de discrimination ressentie est la couleur de la peau. Le fait d'habiter en ZUS augmente aussi le sentiment d'avoir subi une discrimination liée à l'emploi⁴⁷ mais, toutes choses égales par ailleurs, l'origine migratoire des personnes demeure la variable la plus déterminante de l'autodéclaration des discriminations.

Au final, cette situation plus défavorable à l'égard de l'emploi des descendants d'immigrés, qui se concentre sur ceux dont les parents ont immigré d'Afrique, renvoie pour partie à des phénomènes extérieurs au marché du travail. En complément des obstacles éducatifs déjà analysés, le poids de l'environnement tant en termes de localisation spatiale que de conditions et niveaux de vie est également déterminant.

Concentration spatiale et conditions de logement

Les immigrés et leurs descendants ne sont pas répartis de façon homogène sur le territoire⁴⁸. Si ceux d'origine européenne échappent en grande partie aux phénomènes de ségrégation et de concentration, il n'en est pas de même pour les immigrés d'origine africaine et leurs

41. Jugnot S. (2012), *op. cit.*

42. Brinbaum Y. et Rieucan G. (2012), « Comment les jeunes issus de l'immigration cherchent-ils et trouvent-ils leur emploi ? », *Connaissance de l'emploi*, n° 99, CEE, www.cee-recherche.fr/fr/c_pub2.htm.

43. Fournier I. et Silberman R. (2006), « Les secondes générations sur le marché du travail en France : une pénalité ethnique ancrée dans le temps. Contribution à la théorie de l'assimilation segmentée », *Revue française de sociologie*, n° 47.

44. Voir notamment Cédiey E., Foroni F. et Garner H. (2008), « Discriminations à l'embauche fondées sur l'origine à l'encontre de jeunes Français(es) peu qualifié(s). Une enquête nationale par tests de discrimination ou testing », *Premières synthèses*, Dares, n° 06.3 ; Duguet E., Léandri N., L'Horty Y. et Petit P. (2010), « Are young French jobseekers of ethnic immigrant origin discriminated against? A controlled experiment in the Paris area », *Annals of Economics and Statistics*, n° 99-100, p. 187-215 ; Edo A. et Jacquemet N. (2013), *La discrimination à l'embauche sur le marché du travail français*, Opuscule du CEPREMAP, n° 31, Éditions rue d'Ulm.

45. Pour une synthèse des testings et de leurs limites, voir « Effets de quartier, discrimination territoriale et accès à l'emploi. Les résultats d'un testing », *Document de l'ONZUS*, n° 4, juin 2013. Le lieu de résidence a été ajouté comme nouveau critère de discrimination prohibé par le code du travail dans la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

46. Insee-Ined (2010), « Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France », Premiers résultats, octobre, *Document de travail*, n° 168.

47. Okba M. (2014), « Jeunes immigrés et jeunes descendants d'immigrés. Une première insertion sur le marché du travail plus difficile, en particulier pour ceux qui résident en ZUS », *Dares Analyses*, n° 74, septembre.

48. Éléments principalement tirés de l'Insee Références – Édition 2012 : *Immigrés et descendants d'immigrés en France*.

descendants. Ceux-ci sont très concentrés dans certaines régions et, à l'intérieur de celles-ci, dans certaines communes souvent pauvres et à forte proportion d'immigrés. Moins souvent propriétaires, trois fois plus souvent dans le secteur HLM lorsqu'ils sont locataires, ils subissent également des phénomènes de discrimination dans l'accès au logement, établis par plusieurs enquêtes de testing.

Les immigrés et leurs descendants sont concentrés dans des communes et des quartiers pauvres... et à forte proportion d'immigrés

Les immigrés sont concentrés dans les communes les plus pauvres⁴⁹ mais également les plus denses en logement social, en chômeurs et en personnes immigrées (graphique 6). Cela vaut essentiellement pour les immigrés d'Afrique (Maghreb compris), puisque les immigrés d'origine européenne se distinguent assez peu des personnes sans ascendance migratoire directe. Ce phénomène de concentration des immigrés d'origine africaine s'estompe légèrement pour leurs descendants.

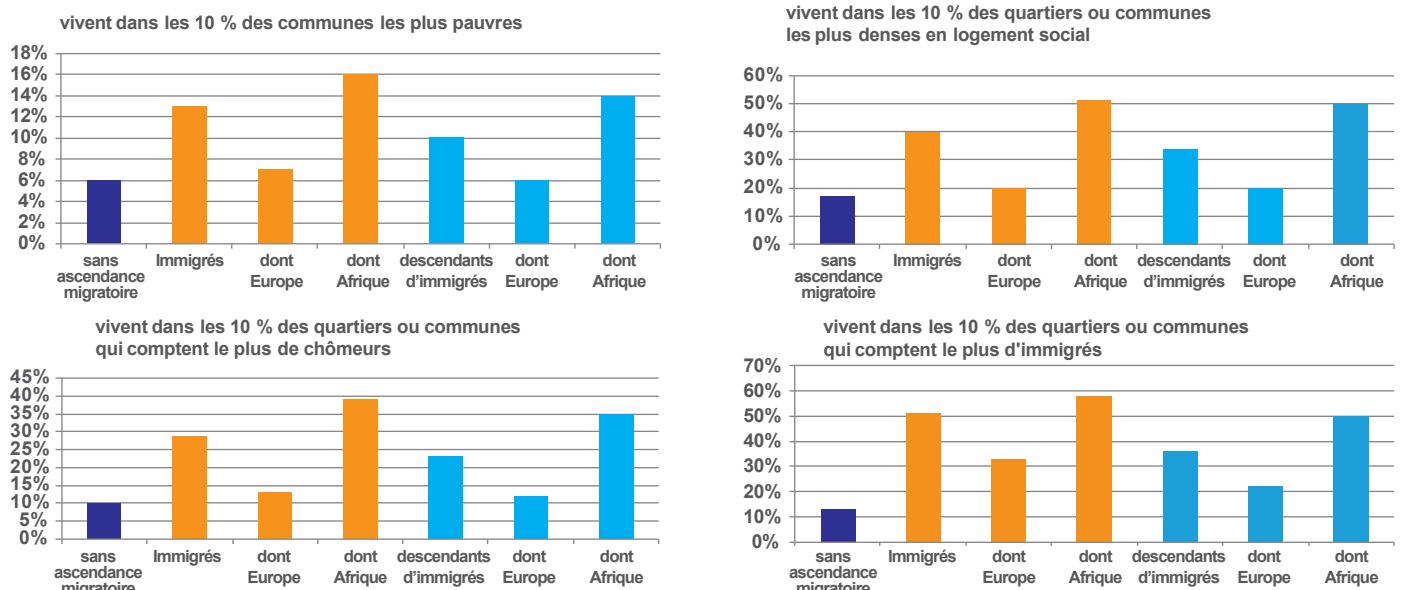
En 2008, parmi les 18-50 ans, 19 % des immigrés et 14 % de leurs descendants directs vivent dans une ZUS, contre seulement 4 % des autres résidents de la France métropolitaine en ménage ordinaire⁵⁰.

On a pu calculer un indice de ségrégation de la population immigrée en Île-de-France⁵¹. Cet indice mesure dans un quartier ou une commune la part des individus qui

devraient partir pour que ce quartier ou cette commune ait une composition identique à celle du reste du territoire de référence. En 1999, dans les quartiers des « unités urbaines » de plus de 50 000 habitants, les Maghrébins, les Africains subsahariens et les immigrés d'Asie du Sud-Est se révélaient être les groupes les plus ségrégués. Entre 1968 et 1999, la ségrégation a néanmoins baissé de 5 points de pourcentage pour les immigrés maghrébins, de 9 points pour les immigrés africains, de 1,7 point pour les Asiatiques et 3,6 points pour les Européens.

Sur un intervalle de temps sensiblement équivalent, soit 1968-2005, la part des jeunes issus de l'immigration parmi les moins de 18 ans a beaucoup progressé : elle est passée de 11,5 % à 18,1 %. Par ailleurs, alors que plus des trois quarts des jeunes issus de l'immigration étaient d'origine européenne en 1968, ce n'était plus le cas que d'un quart d'entre eux en 2005. La part des jeunes issus de l'immigration varie évidemment beaucoup d'une région ou d'une commune à l'autre. C'est en Île-de-France qu'elle est la plus importante : elle est passée de 16 % en 1968 à 37 % en 2005. En Seine-Saint-Denis, sur la même période, elle est passée de 19 % à 57 %. En 2005, elle atteint ainsi 41 % à Paris, 40 % dans le Val-de-Marne et 38 % dans le Val-d'Oise. Dans certaines communes d'Île-de-France, cette concentration de jeunes d'origine immigrée peut atteindre des niveaux très élevés : 70 % des jeunes à Saint-Denis ou Grigny ; environ 75 % à Clichy-sous-Bois, Aubervilliers et La Courneuve⁵².

Graphique 6. Concentration des 18-50 ans selon leur ascendance migratoire (2008)



Sources : Ined, enquête Trajectoires et Origines 2008 ; Insee, recensement de la population 2006 ; DGFiP, Revenus fiscaux localisés 2007

49. Au regard du potentiel fiscal. Le potentiel fiscal est la médiane du revenu fiscal par unité de consommation mesurée dans la commune, le revenu fiscal correspondant à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus.

50. Personnes qui partagent la même résidence principale, qu'elles aient ou non des liens de parenté.

51. Pan Ké Shon J.-L. (2011), « La ségrégation des immigrés en France : état des lieux », *Population & Sociétés*, n° 477, Ined, avril.

52. Aubry B. et Tribalat M. (2011), « Les concentrations ethniques en France : évolution 1968-2005 », *Espace Populations Sociétés*, 2011/3, p. 493-507.



Moins souvent propriétaires, plus souvent en HLM

En 2008, chez les 18-50 ans vivant en ménage ordinaire, la part de ceux qui vivent dans un ménage propriétaire de sa résidence principale s'établit à 33 % pour les immigrés, avec toutefois de fortes disparités puisque cette proportion est de 15 % pour les personnes originaires d'Afrique (hors Maghreb) mais de 50 % pour les immigrés d'origine européenne et de 54 % pour les immigrés d'origine d'Asie du Sud-Est⁵³. Pour les descendants d'immigrés, la part des ménages propriétaires monte à 41 % (24 % pour les descendants d'immigrés d'Afrique hors Maghreb, mais 51 % pour les descendants d'immigrés de l'UE-27). Pour les autres résidents, la proportion est de 55 %.

L'écart de taux de propriété entre les immigrés et le reste de la population s'explique pour moitié par des différences liées à l'âge, aux revenus (plus faibles) et à la concentration dans des grandes villes où l'immobilier est plus cher. Les descendants d'immigrés, eux, après contrôle de ces effets de structure, vivent plus souvent dans un ménage propriétaire que les autres résidents sans ascendance migratoire directe. Toutefois, ce n'est pas le cas pour les descendants d'immigrés du Maghreb et *a fortiori* pour les descendants d'immigrés du reste de l'Afrique.

En 2008, la part des 18-50 ans qui vivent en HLM s'établit à 33 % pour les immigrés. Là encore, les disparités sont fortes puisque la proportion est de 46 % pour les immigrés d'Afrique et du Maghreb, contre 13 % pour ceux de l'UE-27. S'agissant des descendants d'immigrés dans leur ensemble, la proportion baisse à 28 % (46 % pour les descendants d'immigrés d'Afrique, 43 % pour ceux du Maghreb, 16 % pour ceux de l'UE-27). Seules 14 % des personnes sans ascendance migratoire directe vivent dans un logement social.

Deux fois plus nombreux à occuper des logements de mauvaise qualité

Selon les critères de la loi SRU, 6 % des ménages immigrés habitent dans un logement de mauvaise qualité contre 3 % des ménages non immigrés. C'est même le cas de 10 % des ménages immigrés originaires de l'Afrique hors Maghreb. Notons que les ménages immigrés locataires du parc privé vivent deux fois plus souvent dans un logement de mauvaise qualité que ceux du parc social. Par ailleurs, alors que le surpeuplement ne concerne que 5 % des ménages (au moins deux personnes) non immigrés, il touche 19 % des ménages descendants d'immigrés et 25 % des ménages immigrés⁵⁴.

Une mobilité résidentielle plutôt importante au sein du parc social

À âge, tranche d'unité urbaine et niveau de revenu du ménage par unité de consommation donnés, les immigrés et les descendants d'immigrés originaires d'Afrique ont plus souvent changé de logement au cours des cinq dernières années que le reste de la population. Le changement de statut d'occupation est moins fréquent, notamment lorsqu'on s'intéresse aux mouvements de sortie du parc social. Ainsi, 63 % des immigrés qui étaient locataires d'un HLM avant le déménagement restent dans le parc social, contre 54 % des descendants d'un parent immigré et seulement 36 % de ceux qui ne sont ni immigrés ni descendants d'un parent immigré.

Des discriminations dans l'accès au logement

Dans l'enquête Trajectoires et Origines (TeO) de l'Ined, les immigrés africains et maghrébins affirment entre trois et quatre fois plus souvent que la population majoritaire qu'au cours des cinq dernières années on leur a refusé un logement sans raison valable. Cette expérience de discrimination semble moins fréquente pour les descendants d'immigrés d'Afrique et du Maghreb, même si elle reste substantiellement plus élevée que pour la population majoritaire.

Ces phénomènes de discrimination dans l'accès au logement ont été confirmés par plusieurs enquêtes de testing. Par exemple :

- un testing effectué à la demande de la Halde en 2006 dans trois régions auprès d'agences immobilières. 126 annonces de location de 120 agences ont été testées par 15 candidats distincts par leur origine ou leur situation familiale. À niveau de vie équivalent, les candidats de référence (hommes de 28 ans au nom évoquant une origine de France métropolitaine) obtiennent deux fois plus facilement un rendez-vous pour une visite d'appartement et, au terme de cette visite, ils ont quatre fois plus de chances d'obtenir l'appartement que les candidats d'origine maghrébine ou africaine⁵⁵ ;
- un testing mené par ISM Corum à Villeurbanne de fin novembre 2010 à mi-avril 2011 à la demande de la municipalité, confrontant des candidats fictifs « d'origine française » à des candidats « d'origine maghrébine ». Dans 57 % des tests, le candidat « d'origine française » a été favorisé par rapport au candidat « d'origine maghrébine », contre 39 % des cas où l'égalité de traitement a été respectée⁵⁶ ;

53. Avec bien sûr un impact de l'ancienneté de l'installation, différente pour les premiers et les seconds.

54. Un logement est considéré comme surpeuplé s'il compte moins de pièces que la norme suivante : une pièce de séjour pour le ménage ; une pièce pour chaque couple ; une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ; et pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans ; sinon, une pièce par enfant.

55. ASDO (2006), *La discrimination dans l'accès au logement locatif privé*, mai, www.halde.fr/IMG/pdf/resultats_testing_logement.pdf.

56. Plan villeurbannais de lutte contre les discriminations au logement - *Testing sur le parc locatif privé de Villeurbanne* réalisé par ISM-CORUM, juin 2011, www.discriminations.inegalites.fr/IMG/pdf/Testing_sur_le_parc_locatif_privé_de_Villeurbanne.pdf.

- un testing mené par 60 millions de consommateurs auprès d'agences immobilières début 2014, qui met en évidence un taux de refus significativement plus élevé (un tiers) pour le candidat « africain » à la location (Babacar, 31 ans, commercial) par rapport au candidat « de référence » (Anne, 28 ans, assistante de direction, célibataire), dont le taux de refus était nul⁵⁷.

NIVEAU DE VIE, SANTÉ ET PARTICIPATION À LA SOCIÉTÉ

Si l'insertion économique d'une personne passe en partie par l'éducation et le marché du travail, elle dépend également de l'insertion sociale. L'état de santé, le niveau de vie et plus largement les conditions de vie ont un impact sur la réussite scolaire et l'obtention d'un emploi. Or, les immigrés et leurs descendants connaissent des inégalités dans différentes dimensions de l'insertion sociale, bien qu'elles soient moins fortes que pour l'insertion économique. Celles-ci découlent en partie des caractéristiques individuelles, mais qui s'expliquent aussi, pour certaines, par la situation des parents. Par exemple, dans une société de moins en moins mobile, les enfants de parents modestes ont plus de chances de vivre eux-mêmes dans un ménage modeste à l'âge adulte. Or les immigrés connaissent un niveau de vie plus faible que la population non immigrée, et si l'écart se réduit entre les descendants d'immigrés et les natifs, il n'en reste pas moins significatif. La situation est assez comparable pour l'état de santé et plus contrastée pour la participation à la vie associative et politique.

Un niveau de vie plus faible qui entraîne une incidence plus marquée de la pauvreté

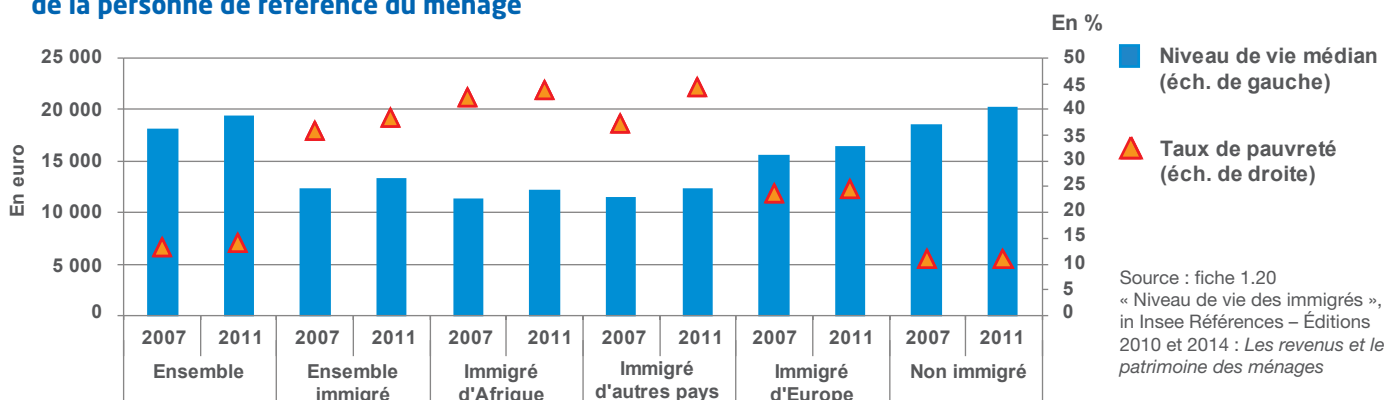
Le niveau de vie médian des immigrés est inférieur à celui des non-immigrés, et l'écart tend à se creuser (graphique 7) :

il était de 50 % en 2007 (12 440 euros contre 18 690 euros), alors qu'il atteint 52 % en 2011 (13 360 euros contre 20 310 euros)⁵⁸. Par ailleurs, il existe de fortes disparités selon l'origine géographique : les immigrés d'Afrique ont le niveau de vie médian le plus faible (12 240 euros en 2011), les immigrés d'Europe le plus élevé (16 520 euros). Ces différences de niveau de vie entre immigrés et non-immigrés s'expliquent par un niveau de salaire moyen plus faible dû à l'occupation d'emplois moins qualifiés, à un revenu du patrimoine moins important à cause de la détention de patrimoines plus faibles et à un niveau de pensions et retraite moins élevé.

Les immigrés sont davantage touchés par la pauvreté, une situation qui s'est renforcée ces dernières années : leur taux de pauvreté est passé de 36,1 % à 38,6 % entre 2007 et 2011, alors qu'il est resté stable à 11,3 % pour la population non immigrée. En 2011, il est presque deux fois plus élevé pour les immigrés venant d'Afrique (44,1 %) que pour ceux d'origine européenne (24,8 %).

Le niveau de vie des descendants d'immigrés est comparable à celui des parents jusqu'à la décohabitation, puis s'améliore : en 2008, ils étaient ainsi 31 % sous le seuil de pauvreté lorsqu'ils vivaient chez leurs parents mais 12,5 % seulement lorsqu'ils n'y vivaient plus. Cette proportion est de 10,6 % pour les natifs⁵⁹. La persistance d'un écart s'explique en partie par les caractéristiques sociodémographiques des descendants d'immigrés, qui sont par exemple plus jeunes que le reste de la population. Après contrôle de ces caractéristiques, on constate cependant que les descendants d'origine africaine âgés de 25-34 ans ont une probabilité d'être en situation de pauvreté monétaire supérieure de 4,7 points (9,2 points pour les moins de 25 ans) que le reste de la population.

Graphique 7. Niveau de vie et taux de pauvreté selon l'origine géographique de la personne de référence du ménage



57. « Le vrai visage de la discrimination au logement », 60 Millions de consommateurs, mars 2014, www.60millions-mag.com/actualites/articles/le_vrai_visage_de_la_discrimination_au_logement.

58. Fiche 1.20 « Niveau de vie des immigrés », in Insee Références – Éditions 2010 et 2014 : Les revenus et le patrimoine des ménages.

59. Lombardo P. et Pujol J. (2011), « Le niveau de vie des descendants d'immigrés », in Insee Références – Édition 2011 : Les revenus et le patrimoine des ménages.



Un moins bon état de santé et une couverture santé plus faible

Outre les disparités de niveau de vie, les immigrés connaissent des inégalités en matière de santé. Ils sont plus nombreux que les non-immigrés à déclarer un état de santé altéré : en 2008, ils étaient 18 % des hommes à le faire (contre 15 % pour les non-immigrés) et 25 % des femmes (16 % pour les non-immigrées)⁶⁰. Il n'en a pas toujours été ainsi. Dans les années 1980 et 1990, l'état de santé des immigrés semblait meilleur que celui des non-immigrés, mais la situation s'est inversée dans les années 2000⁶¹. Cette évolution est due en partie à l'utilisation de données et d'indicateurs différents. Toutefois, il semble qu'une autre raison soit la détérioration plus rapide de l'état de santé des immigrés. Cela s'explique par l'atténuation de l'effet protecteur des habitudes de vie (consommation d'alcool, régime alimentaire riche en légumes et en fruits, etc.), ainsi que par un « effet d'usure » lié à des conditions socioéconomiques plus difficiles et à la perte de liens sociaux induite par la migration.

Les descendants d'immigrés déclarent aussi plus fréquemment un état de santé altéré que les natifs (12 % contre 10 % pour les hommes ; 15 % contre 12 % pour les femmes)⁶². Ce sont les descendants d'immigrés espagnols, italiens et algériens qui déclarent le plus souvent un état de santé altéré. Après contrôle des variables sociodémographiques, on constate que l'origine géographique des parents n'a plus d'effet significatif sur l'état de santé, sauf pour les filles dont les parents sont originaires d'Espagne et d'Italie – un résultat resté sans explication.

Les descendants d'immigrés présentent un taux de couverture par la sécurité sociale couplée à une complémentaire plus faible que le reste de la population (81 % contre 93 % pour les hommes ; 83 % contre 93 % pour les femmes). Le non-recours et le renoncement aux soins sont chez eux plus fréquents. Enfin, les descendants d'immigrés (surtout d'Afrique subsaharienne, d'Algérie, de Turquie, du Maroc et de Tunisie) déclarent plus souvent que les autres patients avoir été moins bien traités ou reçus par le personnel de soins.

Des relations familiales fortes et un intérêt marqué pour la politique malgré une participation plus faible aux élections

Les descendants d'immigrés quittent plus tardivement le domicile de leurs parents que les natifs ; cela est particulièrement vrai pour les originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne ou de Turquie⁶³ et pour les hommes⁶⁴. Ce constat s'explique par une plus grande instabilité professionnelle et une proportion plus faible de vie hors mariage. Quand ils quittent le domicile familial, les descendants d'immigrés originaires du Maghreb et de Turquie vivent plus proches de leurs parents que les natifs. De plus, ils entretiennent des relations plus denses avec leur famille, à l'instar des descendants d'immigrés d'Europe du Sud. Les descendants d'immigrés fréquentent relativement moins leur voisinage que les natifs, alors qu'il ne semble pas exister de différences significatives pour la fréquentation des amis.

Concernant la vie citoyenne, les descendants d'immigrés présentent un niveau d'adhésion à des associations plus fort que leurs parents (29 % contre 24 %), mais moins important que les non-immigrés (36 %). Ceux qui sont originaires d'Afrique subsaharienne, d'Espagne ou d'Italie et du reste de l'UE-27 ont les taux d'adhésion les plus élevés. À l'inverse, le taux est le plus faible pour ceux d'origine algérienne (22 %) et turque (26 %)⁶⁵. Après contrôle d'une série de variables socioéconomiques, on constate que les descendants d'immigrés originaires du Maghreb, d'Asie du Sud-Est, de Turquie et du Portugal ont une probabilité plus faible d'adhérer à une association.

Les descendants d'immigrés ont un intérêt plus fort pour la politique que les natifs ; ce résultat persiste même après contrôle des variables sociodémographiques⁶⁶. Cependant, ils sont légèrement moins souvent inscrits sur les listes électorales (84 % contre 89 % pour les hommes ; 88 % contre 89 % pour les femmes) et participent un peu moins aux élections. Après contrôle des caractéristiques sociodémographiques, l'origine géographique ne semble plus avoir d'effet significatif en la matière.

60. Hamel C. et Moisy M. (2013), « Immigrés et descendants d'immigrés face à la santé », *Document de travail*, n° 190, Ined, www.ined.fr/fr/publications/document-travail/immigres-descendants-sante/.

61. Berchet C. et Jusot F. (2012), « État de santé et recours aux soins des immigrés : une synthèse des travaux français », *Questions d'économie de la santé*, n° 172.

62. Hamel C. et Moisy M. (2013), *op. cit.*

63. Moguérou L. et Santelli E. (2010), « Sphères de sociabilités : relations familiales versus relations sociales », *Document de travail*, Ined, n° 168.

64. Hamel C., Moguérou L. et Santelli E. (2011), « L'entrée dans la vie adulte des filles et fils d'immigrés », *Politiques sociales et familiales*, n° 105, <http://cat.inist.fr/?aModele=afficheN&cpsid=24599666>.

65. Tiberj V. et Simon P. (2012), « La fabrique du citoyen : origines et rapport au politique en France », *Document de travail*, Ined, n° 175.

66. Tiberj V. et Simon P. (2012), *op. cit.*

CONCLUSION

Les jeunes descendants d'immigrés restent particulièrement touchés par les difficultés d'insertion professionnelle, et encore davantage depuis la crise de 2008, malgré les mesures qui ont pu être prises successivement, tant en matière d'éducation que d'emploi.

Cette situation affecte plus particulièrement les jeunes descendants d'immigrés africains (y compris le Maghreb) : taux de chômage, pour les moins de 30 ans, deux fois supérieur à celui des autres jeunes et taux d'activité des jeunes femmes sensiblement inférieur à celui de leurs homologues sans ascendance migratoire directe. Moins qualifiés, ces jeunes sont plus exposés à la précarité dans l'emploi, souffrent de trajectoires heurtées et intègrent moins la fonction publique d'État. Ces difficultés se traduisent par un niveau de vie inférieur et par des situations de pauvreté plus fréquentes.

Plusieurs types de facteurs, en partie liés, sont avancés pour expliquer les difficultés particulières rencontrées par les jeunes descendants d'immigrés : un milieu socioéconomique plus modeste que celui du reste de la population ; des parcours scolaires plus difficiles, avec davantage de sorties du système éducatif sans diplôme et des niveaux de diplôme moins élevés, tout particulièrement pour les garçons ; des orientations moins favorables avec un faible taux de poursuite dans le supérieur, et, pour ceux qui sont orientés vers les filières professionnelles, un moindre accès à l'apprentissage ; une concentration spatiale au sein de quartiers et communes cumulant les difficultés économiques et sociales.

Toutefois, ces facteurs ne peuvent expliquer à eux seuls les écarts mentionnés en termes d'insertion économique. Même une fois neutralisés les effets de structure (origine sociale des parents, niveau de diplôme, localisation), un risque de chômage plus élevé persiste pour les descendants d'immigrés. Cet écart non expliqué renvoie à des facteurs non pris en compte dans les enquêtes, dont des phénomènes de discrimination.

Au regard de ce constat, l'attention aux origines de ces jeunes, nés et socialisés en France, doit-elle être le point de départ d'une différenciation entre les citoyens français en fonction de leur ascendance migratoire ? Il convient certes de mobiliser les politiques de droit commun : politiques de l'emploi, de l'éducation et du logement, renforcement des politiques de lutte contre les discriminations. Mais au vu des difficultés spécifiques qui ont été identifiées, il est urgent de réfléchir aux moyens de compléter ces politiques par des mesures particulières en direction des quartiers de la politique de la ville d'une part, des descendants d'immigrés de l'autre. Ces actions doivent s'accompagner de mesures permettant d'assurer à ces populations une plus grande représentation politique⁶⁷.

Mots clés : immigré, jeunes, inégalités, intégration sociale, insertion économique, discrimination, ségrégation

67. Voir notamment les travaux conduits dans le cadre de l'exercice « Quelle France dans dix ans ? » : rapport thématique *Restaurer la confiance dans le modèle républicain*, France Stratégie, 2014, www.strategie.gouv.fr/publications/thematique-restauration-confiance-modele-republicain.

Directeur de la publication : Jean Pisani-Ferry, commissaire général ; directrice de la rédaction : Selma Mahfouz, commissaire adjointe ; secrétaires de rédaction : Olivier de Broca, Sylvie Chasseloup ; impression : Commissariat général à la stratégie et à la prospective ; dépôt légal : mars 2015 - N° ISSN 1760-5733 ; contact presse : Jean-Michel Roullé, responsable du service Édition-Communication, 01 42 75 61 37, jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



[CommissariatStrategieProspective](https://www.facebook.com/CommissariatStrategieProspective)



[@Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)



France Stratégie est un organisme de concertation et de réflexion. Son rôle est de proposer une vision stratégique pour la France, en expertisant les grands choix qui s'offrent au pays. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec tous les acteurs pour enrichir l'analyse ; proposer des recommandations au gouvernement. France Stratégie joue la carte de la transversalité, en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.